Bloc de compétences **BC07.02**
Repas de l'enfant

15 évaluations Bloc réalisées*
100% de réussite
*Année 2023

Bloc visant la certification
Assistant maternel / Garde d'enfants / code RNCP 37780

COMPÉTENCES ATTESTÉES

ORGANISER LES REPAS EN COLLABORATION AVEC LE PARTICULIER EMPLOYEUR AFIN DE GARANTIR LE BIENÊTRE DE L'ENFANT
- Intégrer les règles de l'équilibre, des régimes et des allergies alimentaires
- Planifier sur une durée déterminée, des menus variés et équilibrés pour l'enfant
- Gérer les stocks et les achats des denrées alimentaires nécessaires à l'alimentation de l'enfant dans le respect des règles de saisonnalité et de conservation et du budget du particulier employeur

CUISINER DES PLATS ÉQUILIBRÉS POUR L'ENFANT AFIN DE CONTRIBUER À SON DÉVELOPPEMENT GLOBAL ET À SA BONNE CROISSANCE
- Préparer les aliments, les équipements et les ustensiles culinaires nécessaires à la préparation
- Suivre les recettes et sélectionner les modes de cuisson
- Utiliser et entretenir les équipements électroménagers et les matériels de cuisine domestiques courants
- conformément aux notices et aux consignes transmises par l'employeur

ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SES APPRENTISSAGES DURANT LES REPAS AFIN DE CONTRIBUER À SON ÉPANOUISSEMENT ET À SON AUTONOMIE
- Préparer des repas adaptés en prenant en compte les régimes alimentaires, les prescriptions médicales de l'enfant et les souhaits du particulier employeur
- Mettre en place un environnement propice au déroulement du repas
- Utiliser les matériels et les techniques adaptés aux repas de l'enfant
- Faire participer l'enfant à la prise de repas en le guidant
- Transmettre les règles sociales, de sécurité et d'hygiène
- Transmettre les informations et observations liées à l'alimentation de l'enfant au particulier employeur

42 heures
Mise en situation professionnelle
Remise d'un certificat de compétence

Prérequis
Connaissance du français courant lu et écrit
Projet professionnel validé pour exercer au domicile du particulier employeur
Capacités physiques nécessaires pour s'occuper d'une tierce personne en toute sécurité

MODULES THÉMATIQUES PRECONISÉS

Prévention et gestion des troubles alimentaires de l'enfant
Réf: MITAE21

Objectif du module : À l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure de reconnaître les troubles alimentaires de l'enfant et pourra ajuster sa préparation des repas ainsi que son accompagnement.

Durée : 21 heures - 3 jours
Public : SPE, ASSMAT, DE, Autre public
Module éligible aux financements : CPF - PDC

Alimentation et prise de repas de l'enfant
Réf: MIAPRE21

Objectifs du module : À l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure de proposer des repas équilibrés et attractifs à l'enfant et de l'accompagner dans la prise de ses repas, tout en favorisant son autonomie.

Durée : 21 heures - 3 jours
Public : SPE, ASSMAT, DE, Autre public
Module éligible aux financements : CPF - PDC